

Image not found or type unknown



Preavis de depart dans le cadre d'inondation URGENT

Par **bellabomba**, le **02/08/2009** à **16:43**

Bonjour,
Suite à dégât des eaux, au mois de décembre 2008 nous avons engagé une procédure, qui est sans cesse reportée et ceux jusqu'au 18 Septembre 2009.
aujourd'hui, il a encore plu dans notre maison et comme à chaque fois nous perdons soit des habits pour la deuxième fois literie (matelas, sommier linge de lit).
dans ce contexte puis-je donner un préavis de 1 mois malgré la procédure en cour ?
Merci de vos réponses